

COMMUNE DE BASSE- VENDLINE

Bulletin d'information N° 3

juin 2024

Une Assemblée communale ordinaire se déroulera le

**mardi 9 juillet 2024, à 20.00 heures,
au complexe sportif de Bonfol**

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée communale.
2. Voter les dépassements budgétaires et accepter les comptes 2023 de la Commune de Beurnevésin.
3. Voter les dépassements budgétaires et accepter les comptes 2023 de la Commune de Bonfol.
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif au statut du personnel de la Commune mixte de Basse-Vendline.
5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement sur les émoluments de la Commune mixte de Basse-Vendline.
6. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la Commune mixte de Basse-Vendline.
7. Divers

Le procès-verbal mentionné au point 1 est consultable au secrétariat communal ou sur le site internet www.basse-vendline.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard un jour avant l'Assemblée ou faites verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les règlements mentionnés sous les points 4, 5 et 6 sont déposés publiquement, 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale, au Secrétariat communal où ils peuvent être consultés.

Bonfol, le 10 juin 2024